

Séance du 20 février 2024

---

LISTE DES DELIBERATIONS

**Délibération n°24/001 examinée le 20/02/2024 – Finances – Budget principal de la Commune et budget annexe du cinéma « Le Flandria » – Exercice 2024 – Budgets primitifs**

Cette délibération vise à adopter les dépenses et les recettes prévisionnelles de la commune (budget principal) et du cinéma (budget annexe) pour l'année 2024. Pour le budget principal, la section de fonctionnement s'équilibre à 17,62 M€ et la section d'investissement à 1,82 M€.

**3 ABSTENTIONS (DEPLANCKE Maxime, VITSE Joël par procuration pour Émilie DUCOURANT, VITSE Joël).**

**Adoptée à la majorité.**

**Délibération n°24/002 examinée le 20/02/2024 – Finances – Budget principal – Exercice 2024 – Décision en matière de taux de contributions directes**

Cette délibération vise à fixer le taux des contributions directes au financement des politiques mises en œuvre par la Ville à un niveau identique à celui de l'année précédente, confirmant l'engagement de la municipalité à ne pas augmenter la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

**3 ABSTENTIONS (DEPLANCKE Maxime, VITSE Joël par procuration pour Émilie DUCOURANT, VITSE Joël).**

**Adoptée à la majorité.**

**Délibération n°24/003 examinée le 20/02/2024 – Ressources humaines - Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel (RIFSEEP)**

Cette délibération vise à modifier la délibération n°22/041 du 23 juin 2022 instaurant l'« IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP et à approuver l'application des nouveaux critères de « l'IFSE régie » à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°24/004 examinée le 20/02/2024 - Égalité femmes-hommes - Rapport 2023**

Cette délibération vise à prendre acte de la présentation du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des services de la Ville de Bailleul. Il s'agit là d'une démarche volontaire, non obligatoire, souhaitée par la municipalité pour garantir la transparence des politiques mises en œuvre depuis juillet 2020 et assurer la vigilance indispensable à l'avancement de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans tous les domaines relevant des compétences communales.

**Pris acte à l'unanimité.**

**Délibération n°24/005 examinée le 20/02/2024 - Éducation - Classes transplantées organisées par les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré de Bailleul - Année scolaire 2023/2024 - Soutien financier aux familles bailleuloises**

Cette délibération vise à fixer pour l'année scolaire 2023-2024 le montant du soutien financier de la municipalité aux familles bailleuloises pour leurs enfants participant à une classe transplantée proposée par leur établissement scolaire, qu'il soit public et privé, ainsi qu'à adapter la grille des revenus permettant d'en évaluer le montant conformément au principe d'une aide pour tous mais proportionnée aux revenus de chacun. Les classes transplantées sont des voyages de classe organisés à l'initiative des enseignants.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°24/006 examinée le 20/02/2024 - Éducation - Écoles privées sous contrat d'association - Exercice 2024 - Forfait versé par élève bailleulois pour l'année scolaire 2022-2023**

Cette délibération vise à verser une avance, équivalant à 50% du forfait global 2022-2023, pour le forfait 2023-2024 aux écoles privées sous contrat d'association, soit 127 157,10 € au bénéfice des écoles Saint Amand et Saint Albert.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°24/007 examinée le 20/02/2024 - Transition écologique - Gestion des déchets - Signature d'une convention de partenariat entre l'association La Grelinette des Champs, le SMICTOM des Flandres, l'association La Vie devant soi et la Ville de Bailleul**

Cette délibération vise à signer une convention de partenariat entre l'association La Grelinette des Champs, le SMICTOM des Flandres, l'association La Vie devant soi et la Ville de Bailleul concernant un projet de compostage partagé au sein de l'HAPA (Habitat accompagné et partagé pour des personnes fragilisées) de l'association La Vie devant Soi, gestionnaire de 12 résidences sises allée Roger Vlaemynck à Bailleul.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°24/008 examinée le 20/02/2024 – Urbanisme – « Résidence Harmony » sise rue Alice Bels – Modification du règlement de copropriété

Cette délibération vise à accepter le principe du modificatif du règlement de copropriété et l'acte supprimant la servitude de passage mise en place sur les parcelles cadastrées AC414 et AC416, en sa qualité de fond dominant de la parcelle AC417, situées rue du Collège à Bailleul.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°24/009 examinée le 20/02/2024 – Transition énergétique – Travaux d'investissement 2024 – Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides – La Crèche, Outtersteene, Le Steent'je – Accord de principe

Cette délibération cadre vise à lancer les travaux d'implantation d'une borne de recharge 22 kW pour véhicules électriques et hybrides dans chacun des trois hameaux : Le Steent'je, Outtersteene, La Crèche, et valider les modalités d'un financement fiscalisé avec TE Flandres.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°24/010 examinée le 20/02/2024 – Associations – Politique d'accompagnement de la vie associative – Budget principal – Exercice 2024 – Subventions de fonctionnement

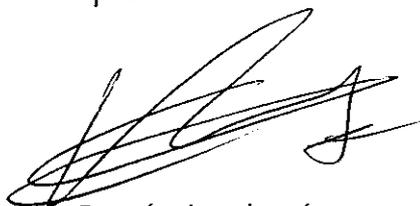
Cette délibération vise à fixer le montant des subventions de fonctionnement accordées aux associations en ayant fait la demande pour l'année 2024 et le montant du solde à payer le cas échéant, les associations ayant reçu une avance en début d'année équivalant à 80% de leur subvention versée en 2023.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°24/011 examinée le 20/02/2024 – Associations – Politique d'accompagnement de la vie associative – Budget principal – Exercice 2024 – Subventions exceptionnelles

Cette délibération vise à attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Comité des fêtes du Steent'je, organisateur de l'édition 2024 du Carnaval des Hameaux et une subvention exceptionnelle de 600 € aux Éclaireuses et éclaireurs de France, pour le séjour « Jamborée » en Islande en juillet 2024 pour 6 jeunes bailleulois.

Adoptée à l'unanimité.



Le Secrétaire de séance  
Florent VANDENABEELE



Le Maire  
Antony GAUTIER